



CHARTRE NATIONALE

pour une insertion durable dans les métiers de la propreté

La propreté est un secteur économique à forte intensité de main d'oeuvre dont l'activité génère des besoins considérables d'embauche. En conséquence, les entreprises du secteur sont confrontées en permanence à des besoins de recrutement, d'intégration et d'adaptation aux évolutions du marché.

Les entreprises de propreté sont des acteurs incontournables de l'insertion et travaillent quotidiennement à l'intégration des personnes. Elles sont la solution d'insertion durable dans la Propreté, notamment parce que le secteur réalise chaque année de nombreux recrutements en CDI.

Les entreprises de propreté sont confrontées aux clauses sociales des marchés publics et aux différentes obligations, comme l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap ou le quota d'alternance.

Au travers de leurs champs de compétences, les structures d'insertion peuvent appuyer les entreprises de propreté dans la réussite de l'insertion durable, via des partenariats.



Construire le parcours d'insertion durable d'une personne, c'est :

- › Faire connaître le secteur, son identité, ses exigences,
- › Valider son projet professionnel en vue de son recrutement dans le secteur,
- › Accompagner son intégration tout au long du parcours,
- › Mettre en place une véritable formation aux métiers, en particulier grâce aux CQP mis en place par la branche Propreté,



Réussir un partenariat pour une structure d'insertion professionnelle, c'est :

- › Se faire connaître auprès des entreprises de propreté,
- › Rechercher le partenariat plutôt que la concurrence,
- › Travailler à la complémentarité des structures d'insertion dans une logique de parcours,
- › Prendre en compte les spécificités de la Propreté, en particulier la reprise du personnel,
- › Créer un lien entre le bénéficiaire et les entreprises de Propreté avant la fin du parcours.

Dans le cadre des clauses sociales, l'entreprise de propreté a la capacité de réaliser elle-même les heures d'insertion. Elle peut également s'appuyer sur des structures d'insertion professionnelle, comme les GEIQ Propreté, pour y répondre partiellement.

Pour faciliter ce partenariat, et pour être connus et reconnus des entreprises, les signataires de la Charte sont référencés sur le site **inserpropre.fr** par le Fare Propreté.

Les signataires, via la convention de référencement, font l'objet d'une communication au sein du Monde de la Propreté et peuvent bénéficier de dispositifs pour mieux connaître les métiers de la propreté.